



ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre

Services de nettoyage et d'entretien pour le complexe du centre d'accueil du parc national (PN) des Lacs-Waterton

2. Portée

2.1. Objectif

Fournir des services de nettoyage et d'entretien au complexe du centre d'accueil du PN des Lacs-Waterton, qui comprend le pavillon de l'administration (Pav. B), le pavillon des toilettes (Pav. C) et le centre d'accueil (Pav. A), situé au 404, Cameron Falls Drive, dans le lotissement urbain de Waterton.

2.2. Terminologie

L'**aire commune** comprend une aire ouverte de bureaux, les toilettes situées dans les Unités A et B, le coin-café, le hall d'entrée de l'Unité A, la salle de pause, la salle de conférence de l'Unité A et le coin évier de l'Unité A pouvant être utilisé par plus d'un (1) employé de Parcs Canada.

La **volée d'escalier** comprend les marches et contremarches d'un escalier situées entre deux étages, et inclut également les paliers.

Les **produits écologiques** doivent être des produits de nettoyage biodégradables, sans phosphates, inodores ou à faible odeur, et à basse teneur en composés organiques volatils (COV) pour ce qui est des tâches de nettoyage général. Tous les produits de nettoyage doivent satisfaire aux critères du programme de certification Choix environnemental (Eco-Logo) ou à leur équivalent.

Les **zones de circulation intense** englobent les halls d'entrée, les corridors et les zones de circulation dans les Unités A, B et C.

Les **matériaux** regroupent tous les produits exigés pour accomplir les travaux, en plus de toutes les fournitures nécessaires pour nettoyer physiquement les pavillons à moins d'indications contraires.

L'**équipement de bureau** comprend, mais sans s'y limiter, les écrans d'ordinateur, les claviers, les souris, les tours d'UC, les téléphones et les autres appareils portatifs se trouvant dans l'espace de bureaux. Par ailleurs, l'équipement de bureau englobe entre autres l'imprimante, le télécopieur et la déchiqueteuse se trouvant dans l'aire commune des Unités A et C.

Les **zones d'accès public** regroupent toutes les zones accessibles au public dans les Unités A, B et C.

Le **nettoyage courant** désigne les opérations de nettoyage qui doivent être exécutées mensuellement ou plus fréquemment comme hebdomadairement ou quotidiennement.

Le **nettoyage programmé** désigne les opérations de nettoyage à effectuer moins fréquemment que tous les mois, soit tous les deux mois, trois fois par année, ou sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

3. Exigences

3.1. Tâches

L'entrepreneur doit :

- (a) fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des outils, de l'équipement et des fournitures qui sont nécessaires pour effectuer le nettoyage physique du lieu de travail ainsi que les matériaux requis pour exécuter les travaux;

- (b) suivre et signer un registre détaillé affiché derrière les portes lorsqu'il effectue les tâches de nettoyage courantes et programmées;
- (c) informer immédiatement le chargé de projet en cas de défaillance ou de dommage découvert durant l'exécution du contrat et pouvant rendre l'installation ou l'exposition d'interprétation hors d'usage public;
- (d) débloquer des drains (légèrement bouchés), au besoin;
- (e) veiller à la sécurité des installations dès son arrivée et lorsqu'il a terminé le nettoyage (fenêtres fermées et verrouillées, portes verrouillées et système d'alarme activé). Aviser immédiatement le chargé de projet si quelqu'un ou quelque chose est entré dans le bâtiment, ou si le système d'alarme n'était pas activé;
- (a) soumettre au chargé de projet un échantillon de tous les matériaux qu'il compte utiliser à des fins d'approbation avant même de les utiliser. S'assurer que, lorsque des substances classées comme étant des produits contrôlés au sens du *Règlement sur les produits contrôlés* seront utilisées dans les installations appartenant à la Couronne :
 - i. les employés de l'entrepreneur suivent une formation adéquate conformément à la réglementation provinciale/fédérale et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
 - ii. la présence des produits contrôlés est portée à l'attention du chargé de projet;
- (f) soumettre un échantillon et les fiches de données de sécurité pertinentes pour toutes les fournitures et tous les matériaux qu'il propose d'utiliser dans le cadre des travaux au chargé de projet pour fins d'approbation avant de les utiliser.

3.2. Description des travaux à réaliser

3.2.1. Immeubles de bureaux (Pav. B, aires de bureaux du Pav. A)

Les tâches ci-dessous doivent être effectuées chaque semaine (le samedi) après 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Laver et astiquer les revêtements de sol en linoléum.
- (b) Nettoyer et ratisser les tapis, et passer l'aspirateur sur les tapis.
- (c) Épousseter les meubles et les accessoires, les appuis de fenêtres et les autres endroits où s'accumule la poussière.
- (d) Nettoyer toutes les portes vitrées.
- (e) Astiquer les meubles, les comptoirs et les classeurs.
- (f) Vider et nettoyer les contenants à déchets et à recyclage.
- (g) Nettoyer et désinfecter les toilettes réservées au personnel.
- (h) Nettoyer les taches sur les murs dans les endroits publics.
- (i) Nettoyer l'extérieur de tous les réfrigérateurs, congélateurs et micro-ondes.
- (j) Nettoyer et désinfecter :
 - a. les éviers et lavabos des zones communes;
 - b. les comptoirs des zones communes;
 - c. les comptoirs des salles de conférences, salles des employés et des zones communes.
- (k) Passer au chiffon humide les rampes et les équipements de bureau dans les zones communes.

Les tâches ci-dessous doivent être effectuées chaque mois (le samedi) après 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Nettoyer les fenêtres, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- (b) Nettoyer les traces de doigt ou les taches sur les boiseries.
- (c) Nettoyer les luminaires.

3.2.2. Zones d'accès public du Pavillon A (y compris la scène et les salles connexes)

3.2.2.1 Du 1^{er} mai au 15 octobre :

Entre le 1^{er} mai et le 15 octobre inclusivement, les tâches ci-dessous doivent être effectuées tous les jours dès 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Balayer et passer une vadrouille humide sur les planchers en céramique et les escaliers.
- (b) Passer l'aspirateur sur tous les tapis.
- (c) Vider et nettoyer les poubelles et les bacs de recyclage.
- (d) Épousseter les appuis et rebords des fenêtres.
- (e) Nettoyer et désinfecter la fontaine à boire de l'entrée.
- (f) Nettoyer toutes les portes vitrées et les fenêtres du vestibule de l'entrée sud et les fenêtres situées à moins de 2,4 m du sol dans le vestibule de l'entrée nord et sur la scène.

Le nettoyage et la désinfection des expositions d'interprétation et des éléments audiovisuels se feront selon les indications du fabricant données à l'annexe A.

Les tâches ci-dessous doivent être effectuées chaque semaine (le lundi) dès 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Nettoyer tout le verre du foyer se trouvant près de la scène.
- (b) Épousseter les rebords et les surfaces des consoles vidéo.
- (c) Nettoyer les taches sur les murs pour éliminer les traces de doigts.

3.2.2.2 Du 15 octobre au 30 avril :

Entre le 16 octobre et le 30 avril inclusivement, les tâches ci-dessous doivent être effectuées les jeudis, samedis et lundis dès 18 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Balayer et passer une vadrouille humide sur les planchers en céramique et les escaliers.
- (b) Passer l'aspirateur sur tous les tapis.
- (c) Vider et nettoyer les poubelles et les bacs de recyclage.
- (d) Épousseter les appuis et rebords des fenêtres.
- (e) Nettoyer et désinfecter la fontaine à boire/station de remplissage de bouteilles de l'entrée.
- (f) Nettoyer toutes les portes vitrées et les fenêtres du vestibule de l'entrée sud et les fenêtres plus basses du vestibule de l'entrée nord.
- (g) Le nettoyage et la désinfection des expositions d'interprétation et des éléments audiovisuels se feront selon les indications du fabricant données à l'annexe A.

Les tâches ci-dessous doivent être effectuées chaque semaine (le vendredi) dès 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (d) Épousseter les rebords et les surfaces des consoles vidéo.
- (e) Nettoyer les taches sur les murs pour éliminer les traces de doigts.

3.2.3. Pavillon C

3.2.3.1. Du 1^{er} mai au 16 octobre :

Entre le 1^{er} mai et le 15 octobre inclusivement, les tâches ci-dessous doivent être effectuées tous les jours dès 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Balayer les planchers afin d'éliminer la poussière et les laver.
- (b) Nettoyer et désinfecter les sièges de toilette (des deux côtés) ainsi que les cuvettes et les lavabos.
- (c) Désinfecter les objets que les gens touchent dans les toilettes comme les robinets, les poubelles, les distributeurs et les chasses d'eau.
- (d) Épousseter et nettoyer les réservoirs de chasse d'eau, les distributeurs, les poubelles, les miroirs, les étagères, les rebords surélevés et les tuyaux apparents.

- (e) Garder les murs, les cloisons et les portes dépourvus de traces de doigts, de taches, d'éclaboussures d'eau, etc.
- (f) Retirer les déchets de papier.
- (g) Entreposer du papier hygiénique et des serviettes de papier supplémentaires dans chacune des toilettes.
- (h) Remplacer le savon à mains et le désodorisant, au besoin.
- (i) Veiller à ce que les miroirs soient propres et astiqués.

Les tâches ci-dessous doivent être effectuées tous les mois dès 21 h et terminées avant 7 h le lendemain matin :

- (a) Détartre toutes les cuvettes de toilette.
- (b) Nettoyer et laver les bouches d'entrée d'air.

3.3. Niveau de service

L'entrepreneur doit satisfaire aux normes de qualité décrites ci-dessous. À moins d'indication contraire, les tâches suivantes doivent être effectuées au cours de chaque séance de nettoyage :

3.3.1. Toilettes

- (a) Balayer les planchers afin d'éliminer la poussière, puis les laver.
- (b) Nettoyer et désinfecter les sièges de toilette (des deux côtés) ainsi que les cuvettes et les lavabos.
- (c) Désinfecter les objets que les gens touchent dans les toilettes comme les robinets, les poubelles, les distributeurs et les chasses d'eau.
- (d) Épousseter et nettoyer les réservoirs de chasse d'eau, les distributeurs, les poubelles, les miroirs, les étagères, les rebords surélevés et les tuyaux apparents.
- (e) Garder les murs, les cloisons et les portes dépourvus de traces de doigts, de taches, d'éclaboussures d'eau, etc.
- (f) Retirer les déchets de papier.
- (g) Détartre les cuvettes de toilette une fois par mois.
- (h) Entreposer du papier hygiénique et des serviettes de papier supplémentaires dans chacune des toilettes.
- (i) Remplacer le savon à mains et le désodorisant, au besoin.
- (j) Veiller à ce que les miroirs soient propres et astiqués.
- (k) Nettoyer les bouches d'entrée d'air une fois par mois.

3.3.2. Planchers - Aires de bureaux : (plancher en linoléum)

- (a) Balayer ou passer l'aspirateur afin d'éliminer la poussière, et nettoyer les planchers avec une vadrouille humide pour enlever les traces dues à des déversements, à des taches, etc.
- (b) Laver les planchers avec un savon doux, y appliquer une couche de cire liquide et les polir une fois par mois. Le but principal de cette opération est d'enlever toutes les marques, les taches et les traces de talon, et de rendre son apparence de propreté au plancher.
- (c) Décaper les planchers pour retirer le fini existant du revêtement de sol une fois par an, durant le premier mois du contrat ou durant la période optionnelle. Enlever les accumulations de fini à plancher sous les meubles et les radiateurs, dans les coins et sur les plinthes.
- (d) Veiller à ce que le produit de nettoyage ne s'infilte pas sous les pieds des meubles, les classeurs et les cloisons.

REMARQUE : Les chaises, les corbeilles à papier, etc., ne doivent pas être placées sur les bureaux ou sur les tables durant le nettoyage.

3.3.3. Tapis :

- (a) Enlever les taches et passer l'aspirateur.
- (b) Passer l'aspirateur dans les endroits difficiles d'accès.
- (c) Nettoyer les tapis une fois par année, au mois d'octobre.

3.3.4. Divers :

- (a) Épousseter les rebords élevés, la partie supérieure des cloisons, des tuyaux, des portes et des autres éléments surélevés une fois par mois.
- (b) Nettoyer les tableaux d'affichage et l'intérieur des armoires d'incendie une fois par mois.
- (c) Épousseter les stores vénitiens une fois par mois à l'aide d'un outil approuvé et prévu à cet effet.
- (d) Épousseter et nettoyer les bordures le long des armoires et des babillards.
- (e) Nettoyer et astiquer les extincteurs d'incendie une fois par mois.
- (f) Passer un chiffon humide puis désinfecter tous les téléphones.
- (g) Passer l'aspirateur sur les rideaux une fois par mois.

3.3.5. Escalier intérieur :

- (a) Balayer et laver avec une vadrouille humide.
- (b) Épousseter les rampes, les balustrades et les balustres afin d'éliminer la poussière chaque semaine.
- (c) Épousseter les plinthes et enlever toute trace de vadrouille, accumulation de cire ou éclaboussure.

3.3.6. Murs et cloisons :

- (a) Enlever les traces de doigts, les taches, etc. sur les murs intérieurs et les cloisons tous les jours.
- (b) Épousseter les bordures, les moulures, etc.
- (c) Épousseter les plinthes chaque semaine et enlever toute trace de vadrouille, accumulation de cire ou éclaboussure.
- (d) Épousseter les murs une fois par mois.

3.3.7. Comptoirs :

- (a) Épousseter les comptoirs à chaque séance de nettoyage. Nettoyer et astiquer les comptoirs chaque semaine.
- (b) Épousseter toute surface de présentation.

3.3.8. Surfaces intérieures et extérieures en vitre/bois :

- (a) Nettoyer la vitre intérieure des portes et des cloisons de l'étage supérieur ainsi que les fenêtres situées à moins de 2,4 m du sol.
- (b) Nettoyer et astiquer les cloisons et les vitres des impostes chaque semaine.
- (c) Nettoyer l'extérieur de toutes les fenêtres extérieures situées à moins de 2,4 m du sol et de la scène chaque mois.
- (d) Nettoyer les surfaces en verre : enlever toutes les saletés qui nuisent à l'apparence ou à la transparence de la surface d'observation.
- (e) Nettoyer le bois : nettoyer avec un linge humide et, si nécessaire, laver avec du savon, puis rincer. Faire part des anomalies au chargé de projet.
- (f) Assécher toutes les surfaces sans laisser de stries.

3.3.9. Appareils d'éclairage :

- (a) Pour les appareils d'éclairage fluorescents : retirer la protection, laver le plateau exposé et nettoyer la protection en acrylique au moyen d'un procédé antistatique tous les trois mois.
- (b) Pour les ampoules et les lampes à incandescence : aviser immédiatement le chargé de projet en cas d'ampoule ou de lampe grillée.
- (c) Pour les appareils d'éclairage indiquant la sortie : retirer la protection et nettoyer les appareils tous les trois mois.

3.3.10. Mobilier et accessoires :

Les tâches suivantes s'appliquent au mobilier de bureau sauf aux artefacts qui pourraient se trouver dans le bureau ou dans l'atelier. Si l'entrepreneur a des doutes quant à la nature d'une pièce de mobilier, il doit obtenir des précisions auprès du conservateur avant de manipuler/nettoyer la pièce en question.

- (a) Épousseter les surfaces horizontales.
- (b) Épousseter les surfaces verticales chaque semaine.
- (c) Polir le mobilier une fois par mois.
- (d) Épousseter les étagères vides.
- (e) Épousseter les bibliothèques. Ne pas déplacer les livres.
- (f) Épousseter les meubles en vinyle à chaque séance de nettoyage. Passer un linge humide et polir chaque semaine.
- (g) Passer l'aspirateur sur les cloisons de tissu une fois par mois.

3.3.11. Contenants à déchets :

- (a) Vider tous les contenants à déchets et à recyclage, et remplacer les doublures en plastique.
- (b) Mettre les déchets dans les grosses poubelles avec commande hydraulique situées près des bâtiments.

3.3.12. Expositions d'interprétation intérieures

- (a) Nettoyer et essuyer les expositions d'interprétation intérieures et les murs de biodiversité conformément aux directives du fabricant (voir l'annexe A à titre de référence).
- (b) Déverrouiller les roulettes des composantes des expositions mobiles, débrancher les cordons des prises au sol et déplacer les expositions mobiles au besoin pour nettoyer, passer la vadrouille et polir les planchers. Remettre les expositions mobiles en place, rebrancher les cordons dans les prises au sol et verrouiller les roulettes des composantes après avoir effectué ces tâches.
- (c) Signaler tout graffiti ou dommage observé en prenant une photo, puis en l'envoyant au responsable du contrat.

3.4. NORMES DE QUALITÉ

Le fournisseur doit respecter les normes qui suivent.

3.4.1 Nettoyage : généralités

- a. Toutes les surfaces et les objets mentionnés dans le contrat doivent être exempts de saletés, de taches, d'éclaboussures, de déchets et de salissures juste après le nettoyage.
- b. Les machines et le matériel ne doivent pas obstruer les allées ou poser un risque de trébuchement.
- c. Des panneaux d'avertissement doivent être placés aux abords de toutes les zones visées.
- d. Les agents de nettoyage doivent replacer les meubles déplacés à leur endroit d'origine.

3.4.2 Nettoyage des taches

- a. Toutes les zones visées doivent être exemptes de taches, de rayures et de salissures.
- b. Toutes les surfaces doivent être exemptes d'éclaboussures causées par les pulvérisateurs.

3.4.3 Balayage

- a. Tous les planchers, y compris les espaces découverts, la surface qui entoure les pieds de meubles et les coins, doivent être exempts de saleté et de détrit.

3.4.5 Nettoyage de la poussière

- a. Tous les planchers, y compris les espaces découverts, la surface qui entoure les pieds de meubles et les coins, doivent être exempts de détrit et de poussière.

3.4.6 Nettoyage à la vadrouille humide

- a. Tous les planchers, y compris les espaces découverts, la surface qui entoure les pieds de meubles et les coins, doivent être propres et exempts de taches, de salissures, de rayures, de franges de vadrouille et de taches d'eau.
- b. Le fournisseur doit balayer ou passer une vadrouille sèche immédiatement avant de passer une vadrouille humide.
- c. Le nettoyage à la vadrouille humide doit débuter avec de l'eau et une vadrouille propres.
- d. Les murs, plinthes et autres surfaces doivent être exempts d'éclaboussures d'eau.

3.4.7 Lavage des planchers

- a. Toutes les normes indiquées sous « Nettoyage à la vadrouille humide » s'appliquent.
- b. De plus, les planchers lavés doivent être rincés de toute solution nettoyante.
- c. Toutes les surfaces lavées doivent être exemptes de saletés, taches, éclaboussures, marques d'éraflures, produits chimiques de nettoyage et accumulations d'eau.

3.4.8 Lavage à la machine

- a. Toutes les surfaces lavées doivent être exemptes de saletés, taches, éclaboussures, marques d'éraflures, produits chimiques de nettoyage et accumulations d'eau.
- b. Les angles et autres endroits inaccessibles à la machine doivent être lavés à la main.

3.4.9 Polissage au jet

- a. Les surfaces polies au jet doivent présenter un aspect de propreté générale et un fini uniforme et brillant exempt de débris et de poussière.
- b. Le liquide déversé, les traces et les taches d'éclaboussures doivent être éliminés avant le polissage au jet.

3.4.10 Nettoyage à la brosse et finition

- a. Appliquer toutes les normes d'exécution du paragraphe « Lavage à la machine ».
- b. De plus, le fournisseur doit appliquer une couche de finition compatible avec le fini existant.
- c. Toutes les surfaces doivent sembler propres, exemptes de traces et de taches, briller et être exemptes de débris et de poussière après cette activité de nettoyage.

3.4.11 Décapage et finition

- a. Appliquer toutes les normes d'exécution du paragraphe « Nettoyage à la brosse et finition ».
- b. Retirer l'ancienne couche de finition et nettoyer tous les résidus de produit décapant chimique.
- c. La nouvelle couche de finition doit être appliquée partout sur l'ensemble des planchers.
- d. Deux couches de produit de finition (cire ou autres) doivent être appliquées.
- e. Toutes les surfaces doivent être propres et complètement exemptes de taches, de ternissures et de saletés, avoir un éclat uniforme et être exemptes d'éraflures et de marques.

3.4.12 Aspirateur

- a. Toutes les surfaces de moquette doivent sembler propres et être exemptes de poussières visibles, de saletés et de gravillons.
- b. Utiliser une tête mécanique. Les aspirateurs doivent avoir deux modes de moteur (un pour la succion, un pour la brosse motorisée).

3.4.13 Détachage

- a. Après le détachage, il ne doit y avoir aucune tache visible ni aucune décoloration sur les moquettes et les tapis d'entrée.
- b. Si, pour enlever une tache, il est nécessaire de mouiller un plancher dur, il faut placer des panneaux d'avertissement autour de la zone en question.

3.4.14 Nettoyage par extraction à l'eau chaude

- a. Toutes les moquettes et tous les tapis d'entrée doivent être propres et exempts de poussières accumulées, de saletés et de taches après cette activité de nettoyage.
- b. Les surfaces doivent être nettoyées jusqu'aux murs, et les coins doivent être propres.

3.4.15 Nettoyage avec un linge humide

- a. Les surfaces doivent être exemptes de poussières, de taches, de rayures et de traces d'eau.
- b. Les chiffons doivent être rincés fréquemment et ne présenter ni taches ni odeurs.
- c. Les plumeaux ne sont pas acceptables.

3.4.16 Nettoyage des surfaces vitrées et des miroirs

- a. Toutes les surfaces vitrées doivent être propres des deux côtés et ne présenter ni rayures ni traces de doigts.
- b. Les zones adjacentes, comme les cadres, les tubages et les rebords, doivent être exemptes de taches d'eau, de marques d'éclaboussures et de rayures.

3.14.17 Époussetage en hauteur

- a. Toutes les surfaces doivent être exemptes de poussières.
- b. L'époussetage en hauteur doit être effectué avec un chiffon humide ou un aspirateur. Le client précisera la méthode qu'il préfère.
- c. La poussière doit être contenue et ne doit pas voler librement dans l'air pendant l'époussetage.

3.4.18 Nettoyage et désinfection

- a. Utiliser le produit désinfectant commercial approuvé par le client.
- b. Suivre les directives du fabricant pour obtenir de meilleurs résultats.
- c. **Toutes les surfaces visées doivent être rincées et être exemptes de résidus de produit désinfectant.**

3.5. Services de nettoyage requis au besoin

Le parc national des Lacs-Waterton pourrait exiger des services de nettoyage supplémentaires dans d'autres installations du parc, en fonction des besoins. Le chargé de projet informera l'entrepreneur des besoins, et une entente sera conclue conformément aux prix fixés à l'annexe « B ». Cette entente précisera quand et comment les travaux seront réalisés. Les travaux qui dépassent la portée du contrat doivent être préalablement autorisés par écrit par le responsable du contrat.

3.6. Contraintes

- (a) Les travaux doivent être réalisés de façon à éviter le plus possible de déranger le personnel de Parcs Canada ou le public. L'entrepreneur doit respecter toutes les directives du chargé de projet relativement au calendrier, y compris les heures précises d'exécution des travaux. L'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour éviter de perturber les services essentiels, d'entraver ou d'interrompre la circulation piétonne ou autre, ou de nuire à la sécurité en raison des activités qu'il exécute en vertu du présent contrat.
- (b) L'entrepreneur doit soumettre les noms de tous les employés qui effectueront les travaux en vertu du contrat qui le lie à Parcs Canada afin d'obtenir leur habilitation de sécurité et l'autorisation de commencer à travailler.
- (c) Si, selon le directeur du parc, un employé de l'entrepreneur chargé des travaux du contrat pose un risque pour la sécurité, l'entrepreneur veillera à ce que cet employé ne travaille plus à la réalisation des tâches du contrat.
- (d) L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les outils, l'équipement et les fournitures, y compris (sans s'y limiter) les sacs de poubelle, le papier hygiénique, le papier à mains, le matériel de nettoyage, les désinfectants ainsi que les cires et les savons à mains.
- (e) L'entrepreneur doit veiller à ce que, lorsque des produits contrôlés au sens du *Règlement sur les produits contrôlés* sont utilisés dans des installations appartenant à l'État, ses employés reçoivent une formation appropriée conformément à la réglementation provinciale/fédérale et au Système d'information sur les substances dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
- (f) L'entrepreneur doit veiller à ce que le chargé de projet soit informé de tous les produits contrôlés utilisés. Les contenants apportés dans des installations appartenant à l'État et comportant des produits contrôlés doivent être étiquetés, entreposés et manipulés conformément au SIMDUT et au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.
- (g) Afin de respecter la certification LEED, 75 % des produits de nettoyage en fonction du coût doivent être certifiés Green Seal ou Éco-Logo. Les produits de nettoyage ne devraient contenir aucun composé organique volatil (COV). Ces produits sont :
 - i) certifiés Green Seal GS-37 ou Éco-Logo pour les nettoyeurs d'usage général, de salle de bains, de verre et de tapis;
 - ii) certifiés UL EcoLogo 2759 ou Éco-Logo, dans le cas des nettoyeurs pour surfaces dures;

- iii) certifiés UL EcoLogo 2795 ou Éco-Logo, dans le cas des nettoyeurs pour tapis ou meubles rembourrés;
- iv) certifiés UL EcoLogo 2777 ou Éco-Logo, dans le cas des nettoyeurs pour planchers en dur.

Les chiffons, les essuie-tout et le papier de toilette doivent être faits de papier recyclé et/ou être certifiés Éco-Logo ou Green Seal.

Les désinfectants et les savons pour les mains ne doivent contenir aucun agent antimicrobien. Ces produits sont :

- i) certifiés UL EcoLogo 2784 ou Éco-Logo, dans le cas des savons à mains;
- ii) certifiés UL EcoLogo 2783 ou Éco-Logo, dans le cas des désinfectants pour les mains.

Les aspirateurs doivent : être certifiés par le programme d'essai « Green Label » du Carpet and Rug Institute (CRI); capter 96 % des particules mesurant 0,3 micromètre; produire un niveau sonore inférieur à 70 dBA.

Les extracteurs à tapis doivent être certifiés par le programme d'essai « Seal of Approval » du CRI s'appliquant aux extracteurs servant au nettoyage en profondeur.

Les fournisseurs de produits de nettoyage doivent être certifiés par la norme Green Seal's Standard for Commercial and Institutional Cleaning Services (GS-42) ou la norme Cleaning Industry Management Standard-Green Building (CIMS-GB).

3.7. Déplacements

Les frais de déplacement et tous les coûts connexes engagés pour accomplir les travaux incombent à l'entrepreneur et ne seront pas payés ni remboursés par l'Agence Parcs Canada.

3.8. Soutien fourni par l'Agence Parcs Canada

Parcs Canada doit :

- (a) fournir l'électricité ainsi que l'eau chaude et froide dont a besoin l'entrepreneur pour la réalisation des travaux;
- (b) fournir à l'entrepreneur (pour la durée du contrat) une petite aire d'entreposage au centre principal des opérations du parc pour qu'il puisse ranger les produits énoncés à la section 3.6 (d);
- (c) fournir tous les permis nécessaires pour que l'entrepreneur puisse accéder aux installations de Parcs Canada.

4. Échéancier

Cette entente entre en vigueur le jour de son exécution par les deux parties et le restera jusqu'au 31 mars 2019, avec possibilité de prolongation pour trois (3) ans (première année d'option jusqu'au 31 mars 2020, deuxième année d'option jusqu'au 31 mars 2021 et troisième année d'option jusqu'au 31 mars 2022).

5. Annexes

Appendice A – Directives de Graham pour le nettoyage et l'entretien des expositions et des éléments audiovisuels se trouvant dans le Pavillon A

Appendice B – Plan d'aménagement de l'intérieur - à utiliser avec l'annexe A à titre de référence pour connaître l'emplacement des expositions

Appendice A

Nettoyage et l'entretien des expositions et des éléments audiovisuels se trouvant dans le Pavillon A

Remarque : La garantie du fabricant Eos Lightmedia est jointe séparément.

Traitements des murs

Matériaux	Garantie	Autres	Expositions concernées	Feuille de spécifications	Entretien
Peinture	Cinq ans.	Comprend : Acryliques pour artistes, médium mat et vernis mat/lustré	Murale de l'aire d'orientation	11, 12, 13	Prière de communiquer avec l'artiste pour tout dommage important. Le travail de conservation doit être exécuté par un artiste ou un restaurateur ayant de l'expérience de l'utilisation de peinture acrylique et de vernis pour artistes. <i>Directives</i> : Les poussières, les débris ou les graffitis peuvent généralement être enlevés avec de l'eau savonneuse et un chiffon doux et humide, suivi d'un rinçage à l'eau propre. *On peut aussi utiliser de l'isopropanol et rincer à l'eau propre.
			Murales Ciel nocturne x 2		
			Murale Une journée au PNLW		
			Murale 365 jours au PNLW		
			Murale Sous la surface		
Adhésif pour montage mural	Cinq ans.	Comprend : Adhésif optiquement clair (OCD) avec laminage mat, pellicule de graphisme IJ180 et vinyle blanc	Chanson de bienvenue/Treaty Song (OCD)		<i>Fréquence/directives</i> : Un essuyage périodique (une fois par an, ou au besoin) avec une éponge propre ou un chiffon doux et humide (un linge à vaisselle, par exemple) et du détergent doux est suffisant pour enlever la poussière, ou à des fins hygiéniques. Bien rincer à l'eau propre. Bien sécher avec une peau de chamois ou une éponge en cellulose humide pour éviter les taches d'eau. Remarque : Exposition mobile - Soyez préparés et tambours rotatifs : également un laminage en vinyle blanc. Les exigences en matière d'entretien sont les mêmes que celles
			Murs d'entrée et de sortie du théâtre Night Life, Dessins d'étoiles x 3, mur d'observation du ciel nocturne (IJ180)		
			Une journée au PNLW - instructions pour les utilisateurs (texte d'exposition en vinyle blanc)		

			Graphiques sur l'utilisation judicieuse de l'eau dans les salles de bain		susmentionnées.
--	--	--	--	--	-----------------

Substrats des panneaux graphiques

Matériaux	Garantie	Autres		Expositions concernées	Entretien
Feuilles de Lexan	Cinq ans.			Pavillon d'orientation (trois panneaux)	<p><i>Fréquence</i> : Un essuyage périodique (une fois par an, ou au besoin) est suffisant pour enlever la poussière, et à des fins hygiéniques.</p> <p><i>Directives</i> : Laver la feuille de Lexan avec du savon ou du détergent doux (p. ex., détergent à vaisselle Joy ou Ivory) et de l'eau tiède à l'aide d'une éponge propre ou d'un chiffon doux. Bien rincer à l'eau propre. Bien sécher avec une peau de chamois ou une éponge en cellulose humide pour éviter les taches d'eau.</p>
				Murs sur la biodiversité - dessus des cassons du pavillon avec support audio-visuel x 2	
				Murs sur la biodiversité - bacs à tiroirs x 7	
				Une journée au PNLW - Plateau rotatif de présentation	
				Sous la surface - panneaux à bouton en forme de poisson x 3	
				Tous les plateaux de table des expositions mobiles (Soyez préparés, Sensibilisation à l'environnement, Sensibilisation à la présence d'animaux, Commentaires des visiteurs)	
		Tableau de table pour carte topographique			
Feuilles d'acrylique	Cinq ans.	Comprend : Feuilles transparentes ou blanches avec adhésif et laminage mat		Ciel nocturne - panneau d'interprétation	<p><i>Fréquence</i> : Un essuyage périodique (une fois par an, ou au besoin) est suffisant pour enlever la poussière, et à des fins hygiéniques.</p> <p><i>Directives</i> : Pour nettoyer les traces de doigts ou la</p>
				Forces de la nature - panneau d'interprétation	
				365 jours - panneau d'interprétation	
				Sous la surface - panneau d'interprétation	

				<p>Sous la surface - illustrations de poissons x 3</p> <p>Tous les panneaux verticaux des expositions mobiles (Soyez préparés, Sensibilisation à l'environnement, Sensibilisation à la présence d'animaux, Commentaires des visiteurs)</p>	<p>poussière de la surface acrylique, asperger au nettoyant à plastique et essuyer doucement avec un chiffon doux, non abrasif et sans peluche, ou en microfibre. Éponger pour sécher. Pour éviter de rayer, moins de pression, mieux c'est.</p>
--	--	--	--	--	--

Autres

Matériaux	Garantie	Autres	Expositions concernées	Entretien
Aluminium brossé sur carton-mousse	Cinq ans.	*Comprend une feuille Ultra Board et adhésif	Lettrage/logo dimensionnel pour l'aire de réception, le théâtre Night Life, Forces de la Nature, 365 Jours, Un jour au PNLW	<p><i>Fréquence/directives</i> : Un époussetage doux périodique (une fois par an, ou au besoin) est suffisant pour enlever la poussière, et à des fins hygiéniques. Pour nettoyer les taches, essuyer doucement le carton-mousse avec du savon ou du détergent doux (p. ex., détergent à vaisselle Joy ou Ivory) à l'aide d'un chiffon humide, non abrasif en microfibre. Éponger pour sécher.</p> <p>Remarque : Pour le lettrage dimensionnel plus fragile, épousseter ou essuyer encore plus doucement.</p>

Murs sur la biodiversité

Matériaux	Garantie	Autres	Expositions visées	Feuilles de spécifications	Entretien
Argile époxy avec peinture	Cinq ans.	Comprend : Acryliques pour artistes, médium mat et vernis mat/vernis	Murs nord et sud	6, 11, 12, 13	<p>Prière de communiquer avec l'artiste pour tout dommage important. Le travail de conservation doit être exécuté par un artiste ou un restaurateur ayant de l'expérience de l'utilisation de peinture acrylique et de vernis pour artistes.</p> <p><i>Fréquence/directives</i> : Un nettoyage périodique assisté par aspirateur muni de brosses à soies douces (une fois par an, ou au besoin) est suffisant pour enlever la poussière, et à des fins hygiéniques. Pour nettoyer les taches, essuyer doucement la surface avec du savon ou du détergent doux (p. ex., détergent à vaisselle Joy ou Ivory) à l'aide d'un chiffon propre ou d'un chiffon doux. Éponger pour sécher.</p>

Entretien des matériaux et des pièces nécessaires aux expositions

Éléments uniques exposés avec matériel particulier et entretien.

Unité	Élément	Matériaux	Autres	Feuille de spécifications	Entretien
Tipi/Treize lunes	Lumières	Bandes lumineuses à DEL (12V)		5	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
		Fil 22 AWG rouge et noir			Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
		Interrupteur à rappel		2	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
		Contreplaqué - plaque arrière - 5/8"	Peinture		Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Panneaux de plexiglas imprimés				Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Capot en aluminium de 14" et de 16"				
	Couleur par poudrage		Or cachemire	9	Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
	Retouche de peinture par poudrage		Mélange de peinture	10	Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
Sous la surface	Lumières DEL	Mini-Max GE Tetra		3	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Bloc d'alimentation pour les lumières DEL	Transformateur GE Tetra		4	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Interrupteur à rappel	Interrupteurs Suzo Happ Arcade		1	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Armoires (tout)	Contreplaqué fini			Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs

Carte topographique	Carte	Impression 3D en PETG	Peinture acrylique, vernis	11, 12, 13	Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
		Base en MDF 1/4"	Peinture		Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs

Unité	Élément	Matériaux	Autres	Feuille de spécifications	Entretien
	Points d'éclairage	DEL de couleurs - 5 mm - 12V			Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Boutons-poussoirs	Interrupteur à rappel Suzo Happ		1	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Bloc d'alimentation de 12V	Transformateur GE Tetra		4	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
Sensibilisation à l'environnement	Carte	Impression 3D en PETG			Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
		Base en aluminium - 1/4"	Bordure peinte		Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
Sensibilisation à la présence d'animaux	Sculpture de renard	Sculpture magique	Peinture acrylique, vernis	6, 11,12, 13	Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
	Modèles d'excréments	Sculpture magique	Peinture acrylique, vernis	6, 11,12, 13	Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs
	Charnière à axe de disque	Acier		7	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Roulement de disque	Bronze		8	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
Unités mobiles, tous les panneaux lumineux	Lumières DEL	Mini-Max de GE Tetra		3	Sans objet (peut être ajouté par une modification au contrat)
	Bloc d'alimentation	Transformateur GE Tetra		4	Sans objet (peut être ajouté par

	pour les lumières DEL				une modification au contrat)
	Armoires (tout)	Contreplaqué fini			Époussetage/chiffon humide. Nettoyants non abrasifs

Expositions intérieures

Données relatives aux produits

Feuilles de spécifications, fiches signalétiques ou autre renseignement pertinent pour les produits suivants

1. Interrupteurs Suzo Happ Arcade
2. Interrupteur à rappel
3. Mini-Max de GE Tetra
4. Transformateur GE Tetra
5. Bandes lumineuses à DEL - 12V
6. Sculpture magique
7. Acier
8. Bronze
9. Couleur de poudrage - Or cachemire
10. Retouche par poudrage - Peinture mixte
11. Couleurs de peinture épaisse pour artistes de la marque Liquitex Professional Heavy Body Acrylic (sans cadmium, cadmium véritable)
12. Liquitex Médium mat
13. Liquitex Vernis mat/brillant

Expositions intérieures

Dessins d'atelier

Plans d'étage/dessins d'élévation pour les expositions suivantes

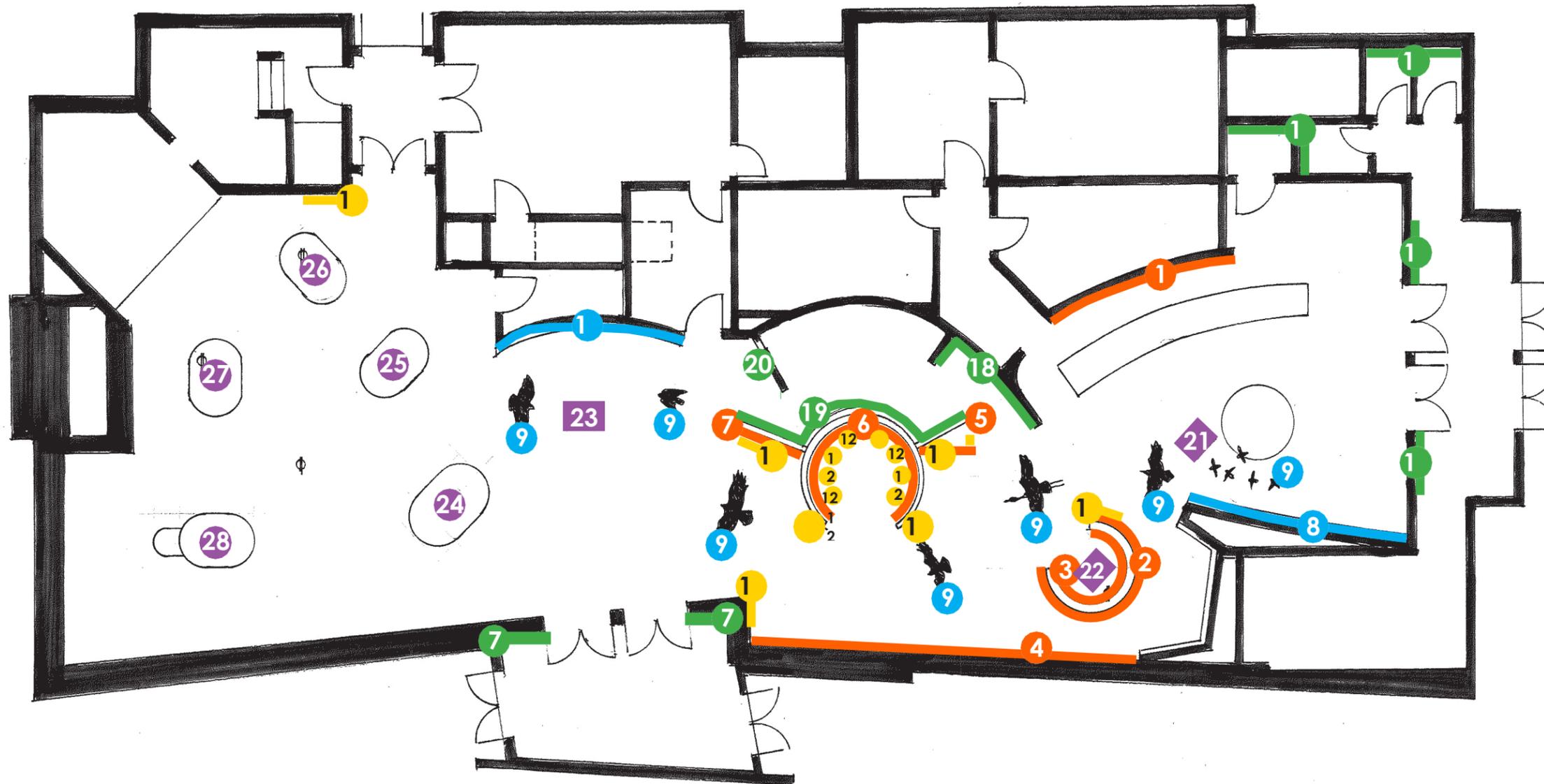
- Exposition Tipi/théâtre Night Life
- Exposition Forces de la nature
- Exposition 365 jours au PNLW
- Exposition Sous la surface
- Expositions mobiles : Soyez préparés, Sensibilisation à l'environnement, Sensibilisation à la présence d'animaux, Commentaires des visiteurs
- Carte topographique

Appendice B - Disposition des éléments d'interprétation à l'intérieur

Date :
Le 19 mai 2021
Client : Projet de
Parcs Canada :
Centre d'accueil
du Parc national
des
Lacs-Waterton
(PCLW)

Disposition des éléments d'interprétation à l'intérieur

Pages : 1 de 1



Murales

- 1 Aire de réception
- 2 Forces de la nature
- 3 Une journée à Waterton
- 4 Sous la surface
- 5 Vie nocturne
- 6 Treize Lunes
- 7 365 jours

Sculptures peintes

- 8 Mur de la biodiversité (A)
- 9 Oiseau - mobiles
- 10 Mur de la biodiversité (B)

Panneaux d'interprétation

- 11 Forces de la nature
- 12 Treize Lunes
- 13 Vie nocturne
- 14 365 jours à Waterton
- 15 Sous la surface

Vinyle

- 16 Chanson de bienvenue (OC)
- 17 Décalcomanies dans les toilettes
- 18 Vie nocturne - entrée
- 19 Murale - photo - Nuit étoilée
- 20 Carte de la vue sur le ciel nocturne

Électroniques

- 21 Mur de la biodiversité (A) (audiovisuel)
- 22 Une journée au PNLW - présentation rotative
- 23 Mur de la biodiversité (B) (audiovisuel)
- 24 Carte topographique (mobile)
- 25 Soyez préparés (mobile)
- 26 Sensibilisation à l'environnement (mobile)
- 27 Sensibilisation à la présence d'animaux (mobile)
- 28 Expérience des visiteurs (mobile)